

PROCES-VERVAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 4 AVRIL 2016

L'an deux mille seize, le 4 avril à 18 heures 30, le conseil municipal de la commune de DAGLAN dûment convoqué le 29 mars s'est réuni en session ordinaire à la mairie de DAGLAN sous la présidence de Pascal DUSSOL Maire.

PRESENTS : DUSSOL Pascal Maire, VASSEUR Marie-Hélène 1^{ère} adjointe, CBIANCA Thierry 2^{ème} adjoint, PASQUET Dominique 3^{ème} adjointe, LOMBARD Philippe, LESPINASSE Chantal, PASQUET Lydie, Jérôme FOUCOEUR, Patrice HILLION, Florian PICADOU conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSES : MIERMONT Sébastien, POINSON Yannick, VIGIER Jean-Marie, WEY Raymond conseillers municipaux
Procuration de WEY Raymond à PASQUET Lydie

Dominique PASQUET est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

1. INTEGRATION DES COMMUNES DE VEYRINES DE DOMME ET BOUZIC DANS LE RPI
CASTELNAUD LA CHAPELLE - SAINT-CYBRANET -DAGLAN

Le Maire explique que le regroupement pédagogique intercommunal est actuellement constitué de 3 communes fortes sur lesquelles sont implantées les écoles. Deux autres communes limitrophes Veyrines- de -Domme et Bouzic n'ont pas encore intégré cette structure. Il leur est demandé de bien vouloir rejoindre le RPI afin de peser plus lourd au niveau des effectifs. Elles ont fait connaître leur accord.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent d'intégrer les communes de Veyrines-de-Domme et de Bouzic au regroupement pédagogique intercommunal Castelnaud-La-Chapelle - Saint-Cybranet - Daglan.

2. CONVENTION FOURRIERE AVEC LA S.P.A DE BERGERAC

Le Maire rappelle que, lors de la séance du conseil municipal en date du 14 mars dernier, le conseil a attribué à la S.P.A. une indemnité de 0,65 € par habitant soit 0,65 € x 542 habitants = 352,30 €.

Il donne lecture de la convention fourrière 2016. Le conseil doit l'autoriser à la signer.

Thierry CBIANCA soulève les manquements de la S.P.A. lors de nos demandes d'intervention pour chiens et chats errants. La S.P.A. sollicitée à plusieurs reprises n'a jamais voulu se déplacer. Il précise que lorsqu'un chien est capturé, la commune doit assurer l'identification de l'animal. S'il n'est pas identifié, c'est à la commune de le conduire à la S.P.A. à BERGERAC.

Dans ces conditions, le maire propose de ne pas signer la convention, d'annuler la précédente délibération N° 10 en date du 14 mars, et d'attendre pour plus d'informations à ce sujet. Il précise que nous sommes en cours de convention avec l'association PIRATE.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

3. COMPTE DE GESTION 2015

Après s'être fait présenter le compte de gestion 2015 dressé par M. Henrot Trésorier Payeur de Sarlat, le conseil, à l'unanimité, déclare que le compte de gestion pour l'exercice 2015 visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

4. COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Le Maire distribue et commente les documents remis par M. Henrot Trésorier Payeur au sujet de la situation financière 2015 de la commune de DAGLAN :

- Fiche 1 : les ratios de niveau du budget fonctionnement, investissement (montant par habitant pour la catégorie démographique Commune - département - Région - national)
- Fiche 2 : les ratios de structure pour les composantes de l'autofinancement
- Fiches 3 et 4 : La fiscalité directe locale
- Tableaux d'analyse des dépenses et recettes du compte de gestion

Le Maire donne la parole à Marie-Hélène VASSEUR 1^{ère} adjointe qui présente le compte administratif 2015. Il ne participe pas au vote.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

- SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES	496.367,22	
RECETTES	566.510,73	
	Excédent	70.143,51

- SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES	259.017,83	
RECETTES	316.141,92	
	Excédent de	57.124,09

RESULTAT DE L'EXERCICE **127.267,60**

5. AFFECTATION DE RESULTAT

Le Maire propose d'affecter au compte 1068 (Recettes d'investissement) l'excédent de fonctionnement d'un montant de 131.957,03 € représentant :

- Les restes à réaliser de l'exercice précédent : 94.146,91
-Solde exécution section investissement reporté : 37.810,12

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent cette proposition.

6. BUDGET PRIMITIF 2016

Le Maire distribue un tableau synthétisé du budget primitif 2016 et apporte commentaires et explications.

Il précise que cette année, un grand nombre de communes a augmenté le montant des taux des contributions directes locale. La commune de Daglan y procédera l'an prochain de 0.5.
Thierry CABIANCA demande quel est le montant global des impayés (loyers, repas cantine, autres).
Il lui est répondu que, globalement, les impayés s'élèvent à 10.000 €.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du conseil votent le budget primitif 2016 équilibré en dépenses et en recettes :

FONCTIONNEMENT **528.435,15**
INVESTISSEMENT : **337.708,03**

7. DEMANDE DE SUBVENTION DU COLLEGE DE LA BOETIE

Le Maire fait part à l'assemblée du courrier du collège de La Boëtie sollicitant une subvention pour un élève résidant sur la commune qui participera à un séjour en Angleterre du 13 au 20 mai 2016. Le coût total par élève s'élève à 390 €.

Il rappelle que, par une précédente délibération, le conseil avait décidé d'appliquer un pourcentage de 20 % du montant du coût de la part familiale, plafonné à 50 €. ($390 \text{ €} \times 20 \% = 78 \text{ €}$).

A l'unanimité, les membres du conseil décident de verser la somme de 50 € au collège la Boëtie pour l'élève résidant sur la commune qui participera au séjour en Angleterre.

8. PARTICIPATION COMMUNE AU SIVOM DE BELVES

Le maire explique le SIVOM de BELVES a augmenté la participation des communes adhérentes au SIVOM DE BELVES qui s'élève désormais à 1 € par habitant (574 habitants x 1 € = 574 €). 17 élèves empruntent les transports scolaires vers le collège de Belvès et le Lycée Pré de Cordy de Sarlat pour l'année scolaire 2015/2016. Le coût est de 98 €/élève soit 1666 €.

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent de verser la participation de 1 € par habitant au SIVOM de BELVES et les 98 €/élève soit un montant total de 2.240 €.

9. BAIL EURL FABRICE LE CHEF

En raison d'un changement d'enseigne et de l'occupation du 1^{er} étage de l'immeuble loué par Fabrice LEMONNIER - EURL FABICE LE CHEF pour y exercer une activité de petite restauration. La 1^{ère} adjointe a rédigé un nouveau bail commercial qui prend effet le 1^{er} mai 2016 pour un montant mensuel de 390 €.

A l'unanimité, le conseil autorise le maire à signer le bail tel que présenté.

Lydie PASQUET ajoute qu'il est important de signaler que Fabrice le Chef réalise des repas complets pour les personnes seules au prix de 9 €.

10. DESIGNATION DE NOUVEAUX DELEGUES AU SEIN DE DEUX SYNDICATS

Suite à la démission de PHILIPPE Christophe, il convient de désigner de nouveaux délégués.

Le Maire fait une proposition:

- SYNDICAT AERODROME SARLAT-DOMME

TITULAIRES : VERNET Jean-François - MIERMONT Sébastien

SUPPLEANTS : VASSEUR Marie-Hélène - PICADOU Florian

- SYNDICAT IRRIGATION RIVE GAUCHE DU CEOU

TITULAIRES : DUSSOL Pascal - MIERMONT Sébastien

SUPPLEANTS : PICADOU Florian - POINSON Yannick

A l'unanimité, les membres du conseil valident cette désignation.

11. REDEVANCE OCCUPATION DOMAINE PUBLIC ERDF - ANNEE 2016

A l'unanimité, les membres du conseil acceptent le montant dû par ERDF : 197 €.

12. QUESTIONS DIVERSES

- **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE :** Le Maire informe que Plusieurs réunions ont déjà eu lieu avec une douzaine de bénévoles et les responsables de l'Amicale Laïque. Les étagères vont arriver. Des bacs roulants ont été réalisés par André Jarzac. Le Maire avec l'aide Lydie PASQUET a réalisé des cartes d'adhérents. Les jours et heures d'ouverture sont fixés : lundi de 16 h 30 à 19 H et Mercredi de 16 heures à 19 heures.
1000 livres seront prêtés par la Bibliothèque de Prêt de Périgueux 2 fois par an.
L'inauguration de la bibliothèque aura lieu le lundi de Pentecôte 16 mai 2016.
- **INTERVENTION LYDIE PASQUET :** Elle fait part d'un projet de réunion de nouveaux et anciens

arrivants sur la commune. Elle aurait aimé organiser cette rencontre le 24 juin, jour de la Saint-Jean. Elle envisage de faire un feu de la Saint-Jean et en demande l'autorisation au Maire. La commune va se renseigner auprès de la Préfecture. Elle demande au Maire si la commune offrira l'apéritif comme les autres années. Le Maire répond affirmativement. Marie VASSEUR signale que l'exposition Art Céou se déroule à la salle des fêtes du 19 juin au 3 juillet. S'il pleut, il n'y aura possibilité de repli à la salle des fêtes, mais à la maison des associations. Lydie Pasquet demande le prêt de barnums et aura besoin d'aide pour dresser le feu. Philippe LOMBARD se propose d'aller chercher gratuitement des fagots chez l'entreprise MEYNOT avec son camion. Le maire le remercie.

- **INTERVENTION PHILIPPE LOMBARD** : il signale les chats errants près du tennis. Le maire répond que la convention avec l'association « PIRATE » est en cours
- **Jérôme FOUCOEUR** aimerait que la communauté des communes prenne en charge le piégeage des ragondins parce que ça se passe ainsi à Ribérac.
- **Thierry CABIANCA** rappelle que pour l'obtention de la 1^{ère} fleur, il y a un dossier à remplir pour le 15 mai. Il propose une réunion avec Dominique Pasquet et Patrice HILLION le 11 avril à 10 heures au presbytère.
Le concours des maisons fleuries est toujours d'actualité. Il s'inscrit dans la démarche de l'obtention de la 1^{ère} fleur.
- Il informe que, dans le cadre des TAP, les enfants de l'école de Daglan ont confectionné des insectes. Il pense que ce serait intéressant de les associer à la mise en place au sein du village.
- Dominique Pasquet signale que de nombreux conducteurs ne respectent pas le STOP à Mas de Cause. Il faudra installer des bandes rugueuses.
- Lydie Pasquet demande quels sont les résultats de la fête du printemps du 20 mars. Les exposants étaient contents, un peu moins vers le Pont. Nombreux sont les visiteurs qui ont été surpris par le patrimoine daglanais. L'an prochain, il faudra demander un chèque de caution au moment des réservations, à restituer au moment du départ, car quelques exposants ne sont pas venus.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé les membres présents.